



Appel de la 11^{ème} conférence de l'UIT

28, 29 et 30 novembre 2017

Montreuil, le 30 novembre 2017

Agir ensemble pour ne plus subir : il y a urgence !

UNE CGT AU SERVICE DU PROGRES SOCIAL

Face à un gouvernement qui a pour unique ambition de répondre à l'appétit sans fin du capital, nous sommes de plus en plus confrontés à des attaques sans précédent de nos conquies sociaux, de notre droit du travail, de nos statuts, de nos accords de branches et de nos accords d'entreprises.

L'ensemble de ces reculs sociaux se traduit au quotidien par des suppressions des services publics de proximité, d'emplois, des dégradations de nos conditions de vie et de travail, des gels de salaires voir des suppressions de certains éléments de rémunération liés aux sujétions/contraintes de nos métiers.

La CGT, avec les salariés, s'est fortement engagée pour s'opposer aux lois EL KHOMRI et plus récemment aux ordonnances MACRON. Elles ont toutes pour ambition de flexibiliser encore plus le travail, faciliter le licenciement, brider l'expression des représentants des salariés pour l'unique profit du capital. Leur traduction va rapidement se faire sentir dans notre quotidien, en tentant de nous imposer des reculs sociaux sous couvert de compétitivité.

La CGT appelle à poursuivre le combat pour une société plus juste, elle pose en grand le besoin de construire et d'imposer de nouveaux droits et garanties pour tous, socle d'une autre société.

Les propositions de la CGT autour du plein emploi, avec une sécurité sociale professionnelle, un Nouveau Statut du Travailleur Salarié (NSTS) pour permettre aux salariés une continuité des droits quelle que soit l'entreprise, avec un code du travail

protecteur du 21^{ème} siècle, d'une Fonction publique, d'une revalorisation des salaires, des retraites et des pensions et de la réduction du temps de travail pour travailler moins et mieux, participent toutes à notre volonté d'autres choix de société que celle que veut nous imposer le patronat et le gouvernement.

Lorsque la CGT propose ces axes revendicatifs, elle le fait en conscience à partir des réalités sociales et économiques. Comment accepter en France qu'il y ait 9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et accepter que la création des richesses que nous produisons tous bénéficie uniquement à quelques milliardaires ! Qu'est ce qui est le plus juste ?

LE DROIT DE GREVE, UN DROIT CONSTITUTIONNEL

Le syndicalisme CGT est un syndicalisme qui propose, qui débat, qui agit et qui lutte. Dans sa phase ultime, les salariés n'ont pas d'autre choix que d'agir par la grève. Ce droit nous est contesté. Nos secteurs subissent les assauts du patronat et de l'Etat pour nous en priver. Dans nos entreprises et services en charge de mettre en oeuvre des missions de service public, ce droit a largement été attaqué : non contents de nous imposer des préavis de grève, nous sommes confrontés aujourd'hui aux alarmes sociales et à l'obligation pour les salariés de déclarer leur intention d'exercer leur droit de grève 48h avant, voire de déclarer sa reprise de travail 24 heures avant. Dans nos entreprises soumises ou non aux préavis et aux alarmes sociales, la criminalisation de l'action syndicale pour faits de grève est une arme courante pour décourager les salariés à s'organiser et lutter.

Pour la CGT, ce n'est pas le droit de grève qui doit être remis en cause, mais c'est l'obligation de négocier sur les revendications des salariés avec des résultats qui doivent être obligatoires. Aucun salarié ne fait grève par plaisir, il défend ses intérêts sans cesse remis en cause et porte des droits nouveaux dans une démarche de progrès social.

LE TRANSPORT : UN ENJEU VITAL ET STRUCTURANT POUR LES SALARIES ET LA POPULATION

Le secteur des transports est fortement déréglementé de l'échelon européen à l'échelon local afin de lui privilégier la libéralisation au détriment bien souvent, de la qualité de l'offre de transports, de sa consistance, de sa qualité, de la sécurité et des conditions sociales des salariés. Pour cause, le capital n'a jamais eu autant besoin du transport dans sa recherche effrénée de profit dans un contexte de marché mondialisé.

Les politiques publiques conduites ces dernières décennies n'ont pas permis la mise en œuvre des orientations contenues dans la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieur) qui prévoyait un développement des transports harmonieux, privilégiant la complémentarité de tous les modes de transport (terre, air, mer, fluvial), dans une logique multimodale tenant compte des enjeux sociaux, industriels, climatiques et environnementaux.

Le gouvernement de MACRON a engagé des « assises de la mobilité » depuis septembre 2017 pour lesquelles la CGT (avec d'autres Organisations Syndicales) a été tenue à l'écart. A l'issue de cet exercice, les pouvoirs publics ont l'intention de substituer la LOTI par une nouvelle loi LOMI (Loi d'Orientation des Mobilités Intérieur). Le glissement sémantique entre transport et mobilité n'est pas uniquement destiné à définir un périmètre intégrant toutes les formes de déplacement. La mobilité va suggérer des usages quand le transport évoque des organisations, des structures et des infrastructures pour des

politiques de transport au service de l'intérêt général. Le renoncement et le désengagement de l'Etat à assumer ses responsabilités d'organiser les transports, la capacité à financer des projets de nouvelles infrastructures, à maintenir l'entretien de l'existant, en transférant les compétences au secteur privé seront lourds de conséquence.

Ne pas tenir compte des propositions des syndicalistes du secteur est une aberration et un non sens. La CGT exige plus de démocratie dans les orientations et les décisions, lorsqu'elles sont d'ordre structurante à l'échelle des territoires.

LE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS VERTUEUX, PARTOUT, POUR TOUS

La libéralisation des transports conduit inexorablement vers le moins disant social et environnemental. Le patronat n'a qu'une logique, celle de dégager des marges pour gaver les actionnaires. Pour ce faire, il organise la production par le biais de la sous-traitance en cascade. Il ne se soucie guère de l'état des routes et de leur financement, ni des Gaz à effet de Serre que les transports dégagent. Il se désengage ainsi de ses responsabilités et empêche la mise.

Pour la CGT, le transport et la logistique ne sont pas une « marchandise » et doivent être sous maîtrise publique. La proposition de créer un « pôle public de transport des voyageurs et de marchandises » est un droit fondamental qui confère aux transports un caractère d'intérêt général. Il doit porter sur les enjeux :

- **De transport et de complémentarité entre les modes**
- **D'aménagement du territoire**
- **Des réseaux d'infrastructure et de leurs cohérences**
- **D'industrialisation et d'indépendance**
- **Environnementaux**
- **De santé publique et de sécurité**
- **De conditions sociales des salariés**

L'UIT CGT ET SES 5 FEDERATIONS APPELLENT LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS A S'ENGAGER DANS L'ACTION, A ADHERER ET FAIRE VIVRE LE SYNDICALISME DE LUTTE ET DE PROPOSITIONS, BASE D'UNE ALTERNATIVE AUX PROJETS ANTISOCIAUX PORTES MAIN DANS LA MAIN PAR LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT.

LES LUTTES, SOUS TOUTES LEURS FORMES, SONT CONSTITUTIVES DU RAPPORT DE FORCE, LES MOBILISATIONS DANS LES ENTREPRISES ET DANS LES SERVICES COMME LES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS, PERMETTRONT LES CONVERGENCES NECESSAIRES A L'ORGANISATION D'UNE PUISSANTE MOBILISATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE SUR TOUT LE TERRITOIRE.